

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de *FAREMOUTIERS*

Nombre de membres

Séance du 20 mars 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la
délibération : 23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire.*

Date de la
convocation :
16/03/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Didier COLIN, Nathalie DEPLANQUE, Alain BENOIST, Sonia HABAY, Maxime HAÏSSAT, Marion REY, Benjamin PARAVY, Isabelle TARQUIN, Bertrand CHIGOT, Isabelle AUBERTIN, Bruno DUMONT, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Donatienne PIPART, Aurélien PERRAULT, Marie-Thérèse LEMAY, Isabelle LOINTIER, Yann MABILAT, Carine VALENTE, Jacques JOMIE

Pouvoirs : Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Nicolas CAUX

Secrétaire de séance : Aurélien PERRAULT

Délibération n°2026/033

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu le code des Marchés Publics,

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner des nouveaux délégués pour siéger au sein des différentes commissions et organismes extérieurs ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret ;

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires de la commission d'appels d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Une seule liste étant proposée, et après vote à l'unanimité, Monsieur le Maire proclame élus les membres suivants :

A : Yann MABILAT

B : Alain BENOIST

C : Jean-Pierre MIHALJEVIC

Le Maire,

Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance,

Aurélien PERRAULT

